



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Mardi 12 mars 2024 à 13h30, à l'Astragale et par visioconférence

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER - Christian PERDU - Philippe PRUDHON (*en visio*) - Jacques QUANTIN (en partie - *en visio*) - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Haithem ZAIED

Assistent à la séance : Christophe NOGUES (en partie) - Sébastien IMBERT – Pierre-Marie DANDRAU - Vincent SZMATULA

Excusés : Christophe CAILLIET - Françoise VALLET

En préambule, les membres du BUREAU adressent leur sincères condoléances à Guillaume TILLIER, membre de la CRCC, à la suite du décès de son papa.

1. FESTIVAL U13

Sébastien IMBERT présente l'état d'avancement de l'organisation du Festival U13, prévu le samedi 4 mai prochain, à l'Astragale. Une première réunion de travail a eu lieu le 4 mars avec le Groupe de Travail Organisationnel (GTO). Elle a été suivie d'une réunion de travail avec les administratifs de la Ligue le 11 mars.

Une première proposition d'organisation de l'événement sera faite au BUREX du 18 ou du 26 mars. Selon le cahier des charges fédéral, le Festival aura une coloration Euro 2024. Néanmoins pour mettre une touche JOP2024, Sébastien IMBERT propose plusieurs animations complémentaires :

- Tournoi U11
- Foot en Marchant
- Autres animations autour des JOP (quizz)

Christian PERDU précise que toute nouvelle action doit être autofinancée, il est donc impératif d'obtenir la subvention demandée à la Région pour ajouter de nouvelles animations. Un dossier de subvention a été déposé à la Région dans le cadre des JOP 2024. Il est souhaité de déposer une demande dans le cadre d'un Appel à Projet DRAJES.

Christophe NOGUES présente la proposition de répartition des équipes par District selon la règle établie pour la mandature.

Districts (Équipes masculines)	Nombre d'équipes masculines participant à la finale départementale	Equipes qualifiées par District (représentativité)	Nombre d'équipes supplémentaires (Licenciés/équipes U13)	Nombre d'équipes total
Doubs-Territoire de Belfort	16	2	1	3
Haute-Saône	16	2		2
Saône-et-Loire	16	2	1	3
Côte d'Or	16	2		2
Jura	16	2		2
Yonne	16	2		2
Nièvre	16	2		2

Districts (Équipes féminines)	Nombre d'équipes féminines participant à la finale départementale (qualifiable)	Equipes qualifiées par District (au prorata)	Calcul
Doubs-Territoire de Belfort	22	6,40	6
Haute-Saône	8	2,33	2
Saône-et-Loire	6	1,75	2
Côte d'Or	9	2,62	3
Jura	6	1,75	2
Yonne	4	1,16	1
Nièvre	0	0,00	0

Daniel ROLET fait remarquer que le principe de répartition avait été validé en début de mandature, et donc qu'il les accepte, mais que les modalités devraient pouvoir être revues pour le futur, en termes de proportionnalité, attendu le nombre d'équipes U13 engagé au sein du District Doubs – Territoire de Belfort.

Le BUREAU valide à l'unanimité le nombre d'équipes qualifiées pour les finales du Festival U13.

2. PARTICIPATION DISTRICTS AUX ACTIONS : OPEN FUTNET, MASTER FOOT GOLF, VERSION 2024

Nicolas VUILLEMIN présente les actions « *Open Futnet* » et « *Master Foot Golf* » (**Annexes 1 et 2**).

Selon échange avec les Présidents de District présents, la Côte d'Or, la Haute-Saône, le Doubs Territoire de Belfort, la Saône et Loire s'associent aux deux événements présentés. Concernant le District du Jura, une réponse sera apportée après réunion interne pour la participation à l'une de ces actions, Pour les Districts de la Nièvre et de l'Yonne, ils seront sondés par courriel dès ce jour, avec un retour demandé pour la fin de semaine.

3. CALENDRIER CANDIDATURES CHAMPIONNATS JEUNES – 2024/25

Nicolas VUILLEMIN présente le calendrier de candidatures Championnats Jeunes travaillé avec la commission sportive. Le BUREAU procède à quelques correctifs qui sont apportés sur l'**Annexe 3** et valide le calendrier à l'unanimité.

Il conviendra de distinguer les candidatures des clubs évoluant déjà en Ligue, qui sont à transmettre directement à la Ligue, et les candidatures des clubs évoluant cette saison en District qui sont à transmettre à leur District qui les fera remonter à la Ligue.

4. RETOUR RÉUNION SALARIÉS LIGUE/DISTRICTS DU 15 FÉVRIER 2024

Vincent SZMATULA et Pierre-Marie DANDRAU reviennent sur la réunion salariés Ligue/Districts qui s'est tenue le 15 février dernier à l'Astragale. Un bilan de cette réunion est dressé et les résultats d'un questionnaire de satisfaction qui a été envoyé aux participants sont présentés aux membres du BUREAU.

Après l'intervention des Présidents des Districts présents en BUREAU, il est acté :

- La programmation d'une réunion de tous les personnels Ligue et Districts tous les deux ans (*deux par mandatures*).
- La mise en place d'une réunion en juin (*fin de saison*) et une autre réunion en milieu de saison dans le format du 15 février dernier.
- La programmation de réunions thématiques en visioconférence sur des sujets spécifiques en cas de besoin.

5. CONVENTION LIGUE – DISTRICT 21, UNAF RÉGIONALE, UNAF 21 AVEC LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE DIJON

Daniel FONTENIAUD présente aux membres du BUREAU la convention relative à la lutte contre les violences physiques, sexuelles et sexistes dans le football qui sera signée par toutes les parties le 12 avril prochain à DIJON à l'occasion de la Soirée des Bénévoles.

Daniel FONTENIAUD souhaite que les Présidents de District puissent se rapprocher des autres Procureurs dans leur département afin de pouvoir signer le même type de convention avec chaque Procureur.

6. JOP 2024

Daniel FONTENIAUD revient sur la présentation faite par la DTN lors du dernier BUREAU. Chaque Président de District fait part des actions programmées au sein de son territoire. Les Présidents de Districts précisent les actions au niveau desquelles ils interviendront et Patricia BEAURENAUD informe les membres du BUREAU sur un projet intégrant des écoles inscrites dans le dispositif du Foot à l'Ecole. Concernant la Ligue, il est reprécisé que toute nouvelle action doit être autofinancée, via des appels à projet le cas échéant.

7. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES FFF-LFA DES 07 ET 08 JUIN 2024 – INSCRIPTIONS

Daniel FONTENIAUD informe le BUREAU de l'organisation des Assemblées Générales de la FFF et LFA, le 7 et 8 juin prochain à CAPBRETON. Un programme ainsi qu'un formulaire à remplir ont été transmis aux membres de la Délégation de la Ligue. Il est demandé un retour des éléments auprès de Julie LÉVÊQUE pour le lundi 18 mars prochain, la Ligue devant transmettre les éléments au District des LANDES d'ici la fin de la semaine 12.

8. CALENDRIER ELECTORAL – ELECTIONS 2024

Jean-Marie COPPI présente le calendrier électoral auprès des membres du BUREAU.

Il est acté que le début de la campagne électorale est fixé le lendemain de la date limite des candidatures. Les rappels des points essentiels et le planning (*version 2*) seront transmis à tous les Districts.

9. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Daniel ROLET porte à la connaissance du BUREAU le problème des règlements seniors Doubs -Territoire de Belfort /Ligue. À la suite de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4 novembre 2023, les règles d'accession de D1 en R3 sont différentes dans les textes de la Ligue et du District Doubs -Territoire de Belfort. Cette situation est susceptible de générer des difficultés, voire des contestations en fin de saison 2023/2024.

Jean-Marie COPPI indique que cette situation ne concerne que les deux Districts disposant de 2 groupes de D1. Après vérification, le District de Saône-et-Loire n'est pas concerné car, dans ses règlements « *Championnats Seniors* », article 4.1.3, il est précisé que : « *Les accessions et rétrogradations au championnat régional 3 sont définies par les règlements régionaux spécifiques* ».

Après discussion, il est proposé que le District Doubs -Territoire de Belfort fasse une large information auprès de ses clubs de D1, pour mentionner qu'à la fin de cette saison, les modalités d'accession qui seront appliquées, sont celles définies par la Ligue, en particulier, celles de l'article 5D des Règlements Généraux de la Ligue.

10. JOURNÉE FÉDÉRALE DES BÉNÉVOLES DU 23 MARS 2024

Patricia BEAURENAUD fait le point sur la Journée Nationale des Bénévoles qui se tiendra à LYON le 23 mars prochain. Daniel DURAND interroge le BUREAU quant à la prise en charge financière du déplacement, considérant que les déplacements sont assurés par les Districts en mini-bus. Une réponse sera apportée une fois le montant de la subvention LFA connu.

11. FINANCES

11.1. MISE A JOUR DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Christian PERDU propose une mise à jour des dispositions financières concernant l'intitulé de la référence A.27, en remplaçant l'intitulé « *Match régional* » par « *Délégation par un délégué régional* » (**Annexe 4**).

11.2. PROCÉDURE N°21 - DROIT CHANGEMENT DE CLUB - ARBITRES

Christian PERDU présente la procédure n°21 relative au droit de changement de club pour les arbitres. Ce droit de mutation est institué par l'article 35.5 du statut fédéral de l'arbitrage.

Cette procédure est validée à l'unanimité.

12- QUESTIONS DIVERSES

12.1 FRANCE – USA (U23)

Alain RICHARD fait un point d'étape sur l'organisation de cette rencontre internationale qui aura lieu le lundi 25 mars prochain à SOCHAUX.

12.2 L'IR2F – FRAIS DE DEPLACEMENTS DES FORMATEURS OCCASIONNELS

Rappel de la note « Procédures administratives Formation de cadres (CFI ET AF) » diffusée à l'ensemble de l'équipe technique le 12 février 2024, avec application immédiate :

« **FRAIS DE DEPLACEMENTS** »

Règles en matière de frais de déplacement de tout salarié sous le statut de formateur occasionnel avec l'APSALC :

Les formateurs occasionnels sous contrat APSALC ne pourront prétendre à un remboursement de leurs frais de déplacement domicile - lieu d'intervention de la formation. ».

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI